

ARRETE ARS/DERBP/N° 971-2021-11-05-00002/CSP

Direction Evaluation et Réponse
aux Besoins des Populations
*Service Animation Territoriale en Santé
et Démocratie Sanitaire*

Fixant la composition
de la Commission Spécialisée Prévention
de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie
de la Guadeloupe, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,
DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHELEMY
Chevalier de la Légion d'Honneur**

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L1432-4, L.1442-1 à 3, D.1432-28 et suivants, R.1442-1 et D.1442-6 et suivants ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N°971-2021-10-11-00001/CSA du 11 octobre 2021, fixant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-15-00005/CSA du 15 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-27-00004/CSA du 27 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu la répartition des membres de la CSA dans les différentes commissions lors de la séance d'installation du 28 octobre 2021.

ARRETE

Article 1^{er} : La Commission spécialisée prévention de la conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est composée ainsi qu'il suit :

I – MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE

Collège 1 - Représentants des collectivités territoriales

a) Représentants du Conseil Régional (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Jean-Marie PILLI	Mme Corinne PETRO

b) Le Président du Conseil Territorial de Saint-Barthélemy ou son représentant (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Patrick BORDGEL <i>Représentant du Président</i>	Mme Nicole GREAUX

c) Le Président du Conseil Territorial de Saint Martin ou son représentant (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Sofia CARTI CODRINGTON <i>3^{ème} Vice-présidente en charge de l'éducation, du social et de la formation</i> <i>Représentant du Président</i>	Mme Maud ASCENT-GIBBS Conseillère territoriale

d) Le Président du Conseil Départemental ou son représentant (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Le Président du Conseil Départemental ou sa représentante : Mme Nadia NEGRIT <i>Conseillère Départementale</i>	Mme Maryse ETZOL <i>Conseillère Départementale</i>

e) Représentants des groupements de communes (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Madly GARGAR <i>Conseillère communautaire CAP EXCELLENCE</i>	M. Jacques BANGOU <i>8^{ème} Vice-président CAP EXCELLENCE</i>

f) Représentants des communes (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Dr André ATALLAH <i>Maire de Basse-Terre</i>	Mme Dominique DOLMARE <i>Conseillère municipale Mairie de Pointe-à-Pître</i>

Collège 2 - Représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux

a) Représentants des associations agréées (4)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Claude PHILOMIN <i>Membre du CA de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe</i>	Mme Gaedesse GASPARD <i>Membre de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe</i>
Mme Marie-France TIROLIEN <i>Présidente de Guadeloupe Espoir Drépanocytose</i>	Mme Emmanuèle MOUTOUMALAYA <i>Vice-présidente de Guadeloupe Espoir Drépanocytose</i>
M. Alain BRAVO <i>Président de France Rein</i>	Mme Hélène SAINSILY-HOULIER <i>Membre du CA de France Rein</i>
M. Jean-Claude SOUILA <i>Secrétaire général de l'Association Française des Diabétiques de Guadeloupe</i>	Mme Rosemonde JALTON <i>Bénévole de l'Association Française des Diabétiques de Guadeloupe</i>

b) Représentants des associations de retraités et personnes âgées (2)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>En attente de désignation</i>	
<i>En attente de désignation</i>	

c) Représentants des associations des personnes handicapées dont une intervenant dans le champ de l'enfance inadaptée (2)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<i>En attente de désignation</i>	
<i>En attente de désignation</i>	

Collège 3 – Représentant du Conseil Territorial de Santé des Iles du Nord ou son représentant

TITULAIRE	SUPPLEANT
Le président du CTS des Iles du Nord <i>ou son représentant</i>	

Collège 4 - Partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Jean-Jacques GALLAIS <i>CFE-CGC</i>	Mme Valérie BIRACH <i>CFE-CGC</i>

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Jacqueline COLOMBO <i>FTPE Guadeloupe</i>	M. Fabrice MARIE <i>FTPE Guadeloupe</i>

c) Représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants, et professions libérales (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Alex MONPIERRE <i>Président de l'UNAPL</i>	Mme Magguy CAPET <i>Vice-présidente de l'UNAPL</i>

d) Représentant des organisations syndicales représentatives des entreprises et exploitants agricoles (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Vanessa DEBY <i>Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe</i>	

Collège 5 - Représentants des acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Max LAURENT <i>Président de la Croix-Rouge Guadeloupe</i>	Mme Marie-Louise JACMARD <i>Présidente de l'Association Guadeloupéenne pour le Tourisme des Handicapés</i>

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Annick MINATCHY-CELMA <i>Ingénieure conseil régionale</i>	Mme Betty BESRY <i>Sous-directrice retraites et données sociales</i>

c) Représentant de la Caisse d'Allocations Familiales (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Line JACOBY-KOALY	Mme Evelyne PAULINE

d) Représentant de la Mutualité française (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Jean-Denis LEGRAVE	M. Sylvain BEBEL

Collège 6 - Représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Représentants des services de santé scolaire et universitaire (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Patrick ROBELOT <i>Infirmier conseiller technique</i>	Mme Diana LEDRECK <i>Infirmière collège Rame Decorbin (Sainte-Anne)</i>

b) Représentants des services de santé au travail (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Guillaume VIVIES <i>Président du CIST 97.1</i>	Mme Véronique SCHWARZ <i>Directrice du CIST 97.1</i>

c) Représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
En attente de désignation	

d) Représentants des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou de la cohésion sociale (1)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Raoul LEGBA <i>Directeur par intérim de l'IREPS</i>	Mme Mathilde CARRARA <i>Directrice de l'IREPS</i>

e) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Pr Eustase JANKY <i>Président de l'Université des Antilles</i>	Dr Jacqueline DELOUMEAUX <i>Université des Antilles</i>

f) Représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Paul BRUN <i>Vice-président de l'URAPEG-FNE-Guadeloupe</i> <i>Président du Club des Montagnards Guadeloupe</i>	M. Hugues JEAN-CHARLES <i>Trésorier du Club des Montagnards</i>

Collège 7 - Représentants des offreurs des services de santé

Un représentant parmi les sous-collèges a) b) c) d) :

c) Représentants des établissements privés à but non lucratif dont au moins 1 président CME et un représentant du Centre Régional de Lutte contre le Cancer

TITULAIRE	SUPPLEANT
Dr Philip CLEOPHAT <i>Médecin AUDRA</i>	Dr Lucien LACAVE <i>Médecin coordonnateur</i>

Un représentant parmi les sous-collèges e) et f) :

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées dont un de Saint-Barthélemy/Saint-Martin

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Emmanuella SAINT-CLAIR <i>Directrice SSIAD Arc en Ciel St-Joseph de Cluny (Sainte-Anne) – ADEDOM Guadeloupe</i>	M. Jean-Michel ZIG <i>Directeur SSIAD Soins Ti Kaz (La Désirade)</i>

o) Unions régionales des professionnels de santé (2)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Chantale CHRISTOPHE <i>URPS Infirmiers</i>	Mme Virginie SEBASTIEN <i>Présidente URPS Infirmiers</i>
Mme Graziella NAPRIX-BORDEY <i>Présidente URPS Orthophonistes</i>	

II – MEMBRES AYANT VOIX CONSULTATIVE

- Le Préfet de région
- Le Préfet délégué de Saint-Barthélemy - Saint-Martin
- Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
- Les chefs de service de l'Etat en région
- Le Directeur Général de l'Agence de Santé

Article 2 : La Directrice de l'Evaluation et de la Réponse aux Besoins des Populations de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, de Saint Martin et de Saint Barthélemy est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Registre des Actes Administratifs.

Gourbeyre, le - 5 NOV. 2021

La Directrice Générale

Valérie DENUX

